

Irri.pl@ine

N° 22 – 15 mai 2008 – 3 pages

L'arrêté Nappe de Beauce 2008 a été signé.

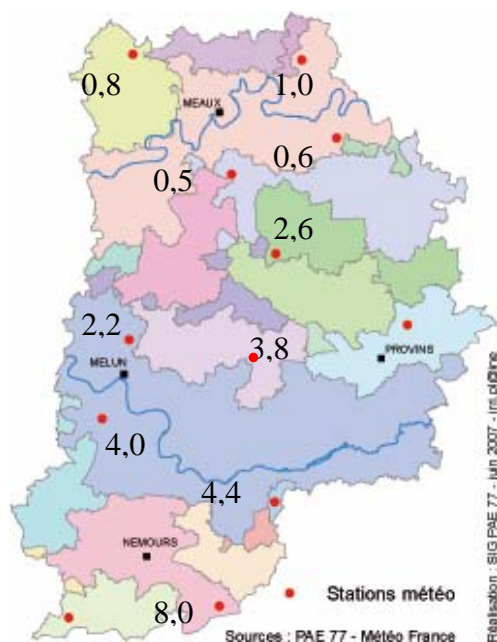
METEO

Mai commence par une période sèche et chaude. Quasiment aucune précipitation sur le département entre le 02 mai et hier soir, quand l'arrivée des orages parfois supérieurs à 30 mm a interrompu la période séchante.

Les températures, nettement supérieures aux normales saisonnières, au moins 2 °C de plus que la moyenne des 30 dernières années, ont contribué à l'augmentation de l'ETP.

Les ETP, avec une moyenne de 4,5 mm/j, sont supérieures à la moyenne décadaire.

Les ETP après avoir connu un maximum le 11 mai avec 5,6 mm diminuent progressivement (4,8 mm/j de moyenne sur les 4 premiers jours de la seconde décade).



Pluies (mm) du 1^{er} au 10 mai 2008

CULTURES

Nous cherchons toujours des parcelles en céréales et pois pour les irrigations de printemps et betteraves, féveroles, maïs et tournesol pour avoir une répartition sur l'ensemble du département des cultures irriguées, et caler notre modèle de déficit hydrique sur vos pratiques. Actuellement seules quelques parcelles du sud du département sont calées.

D'autre part, les stations météo utilisées ne sont pas toujours opérationnelles, voire pour certaines comme celle de Gironville (seule station pour le sud-ouest du département), elles ne fonctionnent plus.

Vous devrez nous informer chaque semaine de votre pluviométrie et de vos apports d'eau par irrigation. Si vous souhaitez participer à ce réseau, **contactez le Pôle Agronomie & Environnement ou envoyez un courriel à irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr**.

✓ État d'humidité des sols

Avec l'ensoleillement important de la première partie de mai, l'assèchement superficiel des sols s'est accentué. Dans l'ensemble et hormis quelques zones très locales, les cultures ne souffrent pas encore, mais pour quelques parcelles, les précipitations sont les bienvenues.

- Les cultures d'hiver, dans les parcelles les plus avancées et sur les secteurs les plus secs, présentaient au 11 mai un déficit hydrique de l'ordre de 70 mm au maximum.

- Les cultures de printemps semées en février, avaient un déficit hydrique de l'ordre de 40 mm au 11 mai 2008.

✓ Notre conseil au vu des conditions météo de ce jour

Aucune irrigation à prévoir dans l'immédiat, excepté pour les parcelles de céréales en sol superficiel ou séchant sur lesquelles un cumul pluviométrique inférieur à 10 mm a été enregistré depuis le début du mois. Dans ce cas un passage de 25 à 30 mm peut être envisagé.

ARRETE SECHERESSE NAPPE DE BEAUCE

✓ L'objet

Cet arrêté n° 2008/DDAF/SFEE/243, signé par le Préfet de Seine-et-Marne le 06 mai 2008, définit :

- les limitations appliquées aux prélèvements d'irrigation au cours de **l'année 2008 jusqu'au 31 décembre 2008**.
- les **2 zones d'alerte** (zone Beauce centrale et zone Fusain-Montargois) et de fixer le niveau piézométrique et les débits des rivières en dessous desquels, pour chacune des zones d'alerte, des mesures de restriction des prélèvements s'appliqueront ;
- les mesures temporaires de restriction des prélèvements dans les eaux superficielles et les eaux souterraines ainsi que les mesures de restriction des autres usages de l'eau.

✓ Les zones d'alerte

Une annexe définit la répartition des communes entre les 2 zones d'alerte.

Zone d'alerte Fusain-Montargois	
BEAUMONT-DU-GATINAIS CHATEAU-LANDON	CHENOU MONDREVILLE

Zone d'alerte Beauce centrale		
ACHERES-LA-FORET AMPONVILLE ARBONNE-LA-FORET ARVILLE AUFFERVILLE AVON BAGNEAUX-SUR-LOING BARBIZON BEAUMONT-DU-GATINAIS BOIS-LE-ROI BOISSISE-LE-ROI BOISSY-AUX-CAILLES BOUGLIGNY BOULANCOURT BOURRON-MARLOTTE BURCY BUTHIERS CELY-EN-BIERE CHAILLY-EN-BIERE LA CHAPELLE-LA-REINE CHATEAU-LANDON CHATENOY	CHENOU CHEVRAINVILLIERS DAMMARIE-LES-LYS FAY-LES-NEMOURS FLEURY-EN-BIERE FONTAINEBLEAU FROMONT GARENTREVILLE GIRONVILLE GREZ-SUR-LOING GUERCHEVILLE ICHY LARCHANT LA MADELEINE-SUR-LOING MAISONCELLES-EN-GATINAIS MELUN MONDREVILLE MONTIGNY-SUR-LOING MORET-SUR-LOING NANTEAU-SUR-ESSONNE NEMOURS NOISY-SUR-ECOLE	OBSONVILLE ORMESSON PERTHES-EN-GATINAIS PRINGY RECLOSES LA ROCLETTE RUMONT SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE SAINT-MARTIN-EN-BIERE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE SAMOIS-SUR-SEINE SOUPPES-SUR-LOING THOMERY TOUSSON URY LE VAUDOUE VENEUX-LES-SABLONS VILLIERS-EN-BIERE VILLIERS-SOUS-GREZ

✓ Le coefficient 2008

Pour les irrigants dont les ouvrages et prélèvements sont régulièrement déclarés ou autorisés, le coefficient de restriction des volumes de référence individuels est égal à 0,45 pour la campagne d'irrigation 2008.

✓ Le réseau de suivi et les seuils

Le suivi de l'état des ressources en eau superficielle et souterraine dans les zones d'alerte s'appuie sur un indicateur piézométrique de référence et sur un réseau de stations hydrométriques de référence.

L'indicateur piézométrique de référence pour la zone d'alerte **Beauce centrale** est la moyenne des niveaux de la nappe mesurés au droit des cinq stations piézométriques de Batilly-en-Gâtinais 45, Epieds-en-Beauce 45, Saint-Léger-des-Aubées 28, Fains-la-Folie 28 et Ouzouer-le-Marché 41. La valeur de l'indicateur est exprimée en m NGF. Cette valeur calculée hebdomadairement est accessible sur le site de la DIREN Centre (www.centre.ecologie.gouv.fr/nappe_de_beauce.htm).

Pour l'année 2008 et pour la zone d'alerte Beauce centrale, le niveau piézométrique seuil d'alerte (PSA) est fixé à la cote de 112,19 m NGF.

Le réseau de stations hydrométriques de référence est composé comme suit :

Cours d'eau	Commune	Débit Seuil d'Alerte (DSA) en l/s		Débit de Crise Renforcée (DCR) en l/s	
Beauce centrale					
Les Mauves	Meung-sur-Loire 45	Indicateur PSA 112,19 m		340	Débit inférieur pour 3 stations sur les 6
Aigre	Romilly-sur-Aigre 28			90	
Conie	Conie-Molitarde 28			180	
Juine	Méréville 91			520	
Essonne	Boulancourt 77			150	
Essonne	Guigneville-sur-Essonne. 91			1 400	
Fusain-Montargois					
Fusain	Courtempierre 45	300	Débit inférieur	120	Débit inférieur
Bezonde	Pannes 45	200	pour 2 stations	66	pour 2 stations
Puiseaux	Saint Hilaire sur Puiseaux. 45	100	sur les 3	10	sur les 3

✓ Les mesures de restriction

- Après constat de l'état d'alerte, les mesures complémentaires au coefficient de restriction de 0,45 s'appliquent sur l'ensemble du périmètre de la zone concernée pour les prélèvements dans la nappe et ses cours d'eau tributaires, à savoir :

Interdiction de prélever pour l'irrigation vingt-quatre heures par semaine, du samedi 20h au dimanche 20h.

- Après constat de l'état de crise renforcée, des mesures plus contraignantes seront définies sur l'ensemble de la zone concernée après concertation au cours de la période ouverte par le franchissement du seuil d'alerte.

L'intégralité de l'arrêté est consultable sur le site de la DDAF (www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr/)

ETAT DES NAPPES

✓ La nappe de Beauce

La nappe de Beauce remonte doucement. Le niveau de l'indicateur Beauce centrale est de 112,88 m (105,68 m pour l'indicateur historique) au 11 mai 2008. Ce niveau se situe entre la quinquennale sèche et la décennale sèche.

✓ La nappe de Champigny

Le suivi de la nappe de Champigny indique 48,61 m NGF le 11 mai 2008 au piézomètre de Montereau-sur-le-Jard. Cette nappe est toujours en seuil de d'alerte.



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et de la Mission Développement Agricole et Rural
Toutes rediffusion et reproduction interdites